

Portrait d'un phénomène

Emmanuel Lahaie, Magali Martinez / Chargés d'étude OFDT, pôle TREND

Jusqu'à récemment, le choix des drogues était limité à quelques-unes. Aujourd'hui, l'arrivée des nouveaux produits de synthèse (NPS), rendus accessibles en premier lieu par Internet, constitue une évolution de fond. Son ampleur et ses implications ne sont pas encore clairement estimables. Les NPS suscitent des pratiques de consommation différentes et peut-être d'autres façons pour les consommateurs de produits psychoactifs de se penser en tant que tel. Ils interrogent les pratiques des professionnels et, au-delà, les termes de santé publique et de justice dans l'équation législative autour des produits psychoactifs.

Définition des nouveaux produits de synthèse

Le premier pas pour analyser ce phénomène est de choisir les mots pour le nommer. L'affaire est délicate, car il existe une foultitude de noms, qui n'en désignent que des aspects isolés. Les appellations *party pills designers drugs*, *legal highs*, illustrent chacune l'usage récréatif de ces molécules, leur nature synthétique ou l'ambiguïté juridique de leur statut, mais elles ne restituent pas l'intégralité du phénomène. Le terme adopté par les consommateurs est celui de *research chemicals* (RC). À l'origine, il est employé dans l'industrie pharmaceutique pour désigner des molécules utilisées dans le développement de substances médicamenteuses¹. La mention *Only for chemical research* (« usage réservé à la recherche ») sur les emballages des nouveaux produits de synthèse (NPS) a contribué à ce qu'ils se généralisent. Mais très peu de ces nouvelles molécules en circulation sont réellement issues de la recherche scientifique. Aussi, bien qu'il soit le plus courant, le terme reste inapproprié. Le sigle NPS favorise une continuité avec celui utilisé par l'Union européenne (UE), *new psy psychoactive substances* (nouvelles substances psychoactives). La dénomination européenne est plus large, car elle inclut tant les produits de synthèse que des plantes hallucinogènes (kratom, cactus, peyotl, etc.). Retenir uniquement les produits de synthèse permet de réduire la focale sur les aspects essentiels du phénomène en cours :

cannabinoïdes de synthèse peuvent être incorporés à des plantes ressemblant à de la marijuana. Les **arylcyclohexylamines** peuvent être présentées en liquide pour rappeler la kétamine et les **tryptamines** en liquide ou buvards pour rappeler le LSD ;

– ces produits ont été conçus pour générer des effets rappelant ceux des produits « traditionnels », tels que la 3,4-méthylène-dioxy-N-méthylamphétamine (MDMA) ou ecstasy, les amphétamines, le LSD, la kétamine, la cocaïne et l'héroïne ;

– contrairement aux plantes hallucinogènes, déjà considérées comme stupéfiants dans la plupart des pays de l'UE, les NPS ne sont pas classés en tant que tels lorsqu'ils apparaissent. Les légères différences entre leurs structures moléculaires et leurs aïnés leur permettant (au moins à court terme) de contourner la législation sur les stupéfiants ;

– accessibles avant tout sur Internet, certains produits rencontrent une plus grande popularité et se revendent progressivement dans l'espace festif ou urbain..

Émergence du phénomène

Au début du XXI^e siècle, des observations dans plusieurs pays européens montrent une diffusion très confidentielle de NPS². Seules les familles chimiques des **pipérazines** et les **tryptamines** sont concernées, avec le BZP, 2C-T, xMEO-DIPT, etc.

L'émergence véritable des NPS en France survient entre 2008 (identification du premier cannabinoïde de synthèse, le JWH-018) et 2010 (révélation au grand public à travers l'implication supposée de la méphédrone dans des décès outre-Manche)³.

¹ Folkers G, Kut E, Boyer M. Drug design: designer drugs. In: *The design of material, organism, and minds: different understandings of design*. Konsorski-Lang S, Hampe M Ed. Berlin: Springer-Verlag 2010:53-63

² Hautefeuille M, Velea D. *Les drogues de synthèse. Que sais-je ?* Paris: PUF 2002:3625-127

³ Lahaie E, Cadet-Taïrou A. *Méphédrone et autres nouveaux stimulants de synthèse en circulation: note d'information SINTES*. Saint-Denis: OFDT 2010:14

– les produits qui interrogent sont synthétisés. Ils peuvent être conditionnés selon des formes qui rappellent le produit qu'ils imitent. Les

L'essor de ces produits profite de la généralisation de l'usage d'Internet. Ce média facilite à la fois l'accès à ces produits par la vente en ligne et est également une source de prévention et d'information pour les usagers^{4,5}.

Un autre paramètre, non négligeable, est qu'ils représentent une opportunité financière pour les revendeurs⁶. Les observations du dispositif SINTES en 2011 montrent que les prix de revente sont en moyenne trois fois plus élevés que ceux pratiqués en ligne. Si ces prix sont de l'ordre de celui de l'amphétamine (autour de 15 euros le gramme)⁷, ils restent très inférieurs à celui de la MDMA en poudre et de la cocaïne (60 euros le gramme)⁸. Les prix moyens des NPS restent donc très compétitifs par rapport à ceux des substances illicites qu'ils imitent. Ces prix relativement bas proposés en fin de chaîne de distribution s'expliquent par un processus de fabrication simple, le faible coût des précurseurs, très accessibles, et par un nombre a priori réduit d'intermédiaires. Enfin, il semble que les NPS aient pu bénéficier d'une certaine déception vis-à-vis de drogues dites « classiques » (cocaïne, héroïne), dont la qualité est jugée de moins en moins bonne ou qui connaissent une période de pénurie.

Exemple de profils d'usagers

Des observations ethnologiques ont pu montrer que les NPS ont d'abord été diffusés dans des groupes spécifiques. À travers les données recueillies par TREND puis par le projet I-TREND, il apparaît que l'un de ces groupes est formé par

des personnes qui s'impliquent dans les forums sur l'échange d'expériences de consommation.

Regroupant des statuts socio-économiques divers, ce sont des usagers « connaisseurs », pouvant parfois se présenter comme des pionniers dans l'expérimentation de nouveaux produits. Les effets des NPS n'étant pas pour la plupart documentés cliniquement, les récits de leurs expérimentations via les *trips reports* donnent des indications empiriques sur la pharmacologie des NPS. Pour certains, leur démarche consiste à développer des stratégies de consommation pour éviter la dépendance et la tolérance à un produit. Ils cherchent à maintenir des modalités de consommation qui permettent de poursuivre l'expérimentation des modifications sensorielles, en restant dans une consommation considérée comme contrôlée. Leurs pratiques font référence à des personnes comme Gordon Alles ou le chimiste Alexander Shulgin qui ont testé sur eux-mêmes des molécules nouvellement synthétisées afin d'en documenter les effets (amphétamine, x-MeO DIPT, la série des 2C-T-x, etc.).

Tableau. NPS signalés à l'OFDT depuis 2008, en fonction de leur famille chimique

Phénéthylamines	18
Cathinones	13
Pipérazines	5
Tryptamines	8
Cannabinoïdes	20

Pour visualiser le tableau détaillé et mis à jour couramment, www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_110509_nps.pdf

Les observations du site TREND de Paris ont aussi témoigné de l'utilisation des NPS dans des groupes gays, souvent pionniers dans l'expérimentation de nouveaux produits^{9,10}. Enfin, le site TREND de Metz a indiqué un troisième groupe de personnes. Elles peuvent avoir davantage de liens avec l'espace festif et vont se regrouper pour acheter ensemble des NPS sur Internet.

Aujourd'hui, d'autres éléments plus fins permettent de mieux décrire les motivations et les perceptions de ces groupes consommateurs de NPS. Mais le tableau reste très incomplet, car ces groupes ne rendent pas compte de la diffusion des NPS parmi la population générale.

Limites des outils classiques d'observation

Les outils classiques d'observation du champ des drogues permettent d'obtenir davantage une estimation de l'offre que de la demande. Avec les NPS, les outils habituels se heurtent à des limites matérielles et méthodologiques : localiser l'observation, moyens techniques pour les laboratoires, reconnaissance, remontée et codifications des signaux. Les outils les plus opérants rendent compte de l'offre et de son dynamisme. Son expansion est notamment visible à travers le rythme d'identification des NPS au niveau européen ou français, ainsi qu'au recensement des sites de vente en ligne. Entre 2008 et fin 2012, 60 nouvelles substances ayant circulé au moins une fois en France ont été recensées (tableau p. 7). Depuis 2010, une nouvelle substance est identifiée en moyenne par mois. Au niveau européen, c'est presque une molécule par semaine, à raison d'un total de 200 nouvelles substances depuis 2008.

Sur les deux échelons territoriaux, la grande majorité de ces substances appartient aux familles des **cannabinoïdes de synthèse** (44 depuis 2008 dans l'UE) et des **cathinones de synthèse** (34 depuis 2008 dans l'UE). Il faut noter que l'identification des molécules par analyse chimique ne constitue pas un indicateur de diffusion réelle des produits. Une molécule peut être identifiée une fois, mais ne pas connaître une circulation large et établie sur le territoire français.

⁴ Callemien M. *Les attitudes et opinions des jeunes citoyens de l'Union européenne par rapport aux drogues*. Eurobaromètre 57.2. Bruxelles: Commission européenne 2002:54

⁵ The Gallup Organization. *Youth attitudes on drugs. Analytical report. Flash Eurobaromètre 330*. Bruxelles: Commission européenne 2011:124

⁶ Europol and EMCDDA. *EMCDDA-Europol 2011. Annual report on the implementation of council decision 2005/387/JHA: in accordance with article 10 of council decision 2005/387/JHA on the information exchange, risk-assessment and control of new psychoactive substances*. Lisbonne: EMCDDA 2012:29

⁷ Lahaie E. *Enquête SINTES 2009 sur la composition des produits de synthèse*. Saint-Denis: OFDT 2011:47

⁸ Gandilhon M, Cadet-Tairou A, Lahaie E. *Les prix de détail et la disponibilité des principales substances psychoactives circulant en France au second semestre 2011*. Note n° 2012.03 à l'attention de la Mildt. Saint-Denis: OFDT 2012:7

⁹ Karila L, Reynaud M. *Méphédronne: une drogue stimulante de synthèse disponible légalement sur l'Internet*. *Presse Med* 2010;39(7-8):834-5

¹⁰ Louis C. *Alerte à la méphédronne, nouvelle drogue en vente sur le Net*. *Le Figaro*. 2010



Le nombre de sites de vente en ligne a connu, comme le nombre de molécules identifiées, une évolution impressionnante. Sur le plan européen, l'OEDT recense* régulièrement le nombre de sites de vente en ligne¹¹. Leur nombre n'a cessé de croître, passant de 170 en 2010 à 693 en janvier 2012, date du dernier recensement. Le dernier outil pour estimer l'offre sur le marché des drogues est celui des saisies. En France, la quasi-totalité de celles relatives aux NPS est réalisée par les services

* Recensement dans un délai très court (une semaine) dit « snapshot » ou « instantané ». Plusieurs noms de substances sont saisis dans des moteurs de recherche. En 2012, il s'agissait de : Spice, Kratom, Salvia, GBL, champignons hallucinogènes, méphédron, 2-DPMP et désoxy-D2PM. Les sites différents proposés parmi les occurrences du moteur de recherche ont été ensuite comptabilisés.

¹¹ EMCDDA. *Online sales of new psychoactive substances/legal highs: summary of results from the 2011 multilingual snapshots*. Lisbonne: OEDT EMCDDA 15 novembre 2011:8

¹² Spilka S, Le Nezet O, Tovar ML. *Les drogues à 17 ans: premiers résultats de l'enquête ESCAPAD 2011. Tendances 2012;79:1-4*

des douanes aux aéroports. Les saisies réalisées sur les personnes sont très minoritaires. Les saisies donnent une représentation incomplète de l'état du flux de circulation des NPS. Le flux de circulation des NPS, principalement parce qu'ils n'ont pas, pour la plupart, le statut de stupéfiant. Ils ne sont donc pas comptabilisés comme tel dans les chiffres. Cependant, les produits dont la livraison est interrompue font systématiquement l'objet d'une analyse chimique. Ils peuvent par la suite être déclarés

par le pharmacien inspecteur des douanes comme des « médicaments par fonction ». C'est là qu'une suspension de livraison peut devenir une saisie, sans que le produit soit enregistré comme stupéfiant. Une exploitation spécifique des analyses chimiques réalisées par le service commun des laboratoires (SCL) a permis d'établir que, entre 2008 et 2011, le nombre de saisies de NPS sans statut juridique précis a été multiplié par 6, passant de 21 à 133. À l'exception d'une saisie de 4-méthylethcathinone (4-MEC) d'une vingtaine de kilos en transit sur le territoire français en 2011, il s'agit en grande majorité de colis de petit volume, de l'ordre de quelques grammes. Certains peuvent atteindre plusieurs dizaines de grammes (SCL). Ce n'est que récemment que l'on voit apparaître des colis allant jusqu'à 2 kg. Ce pourrait être l'indication que l'achat sur Internet se fait davantage, à des fins de revente que pour un usage personnel.

Outils renseignant la demande

Plusieurs outils existent. On distingue les enquêtes en population générale, les dispositifs TREND, SINTES Veille ainsi que la mission XBT de Médecins du Monde, les prises en charge aux urgences ainsi que les décès.

Les enquêtes en population générale, comme ESCAPAD, montrent que la connaissance de l'existence des NPS chez les jeunes est quasi nulle en France¹². Cela dit, en 2011, le phénomène était encore très récent et leur médiatisation à travers les journaux ou des reportages télévisuels pourrait faire évoluer les réponses. L'une des difficultés provient de la façon de les nommer et de questionner le phénomène. La multiplicité des termes évoqués plus haut est partie prenante de ce constat. Elle entraîne une certaine confusion chez les utilisateurs, qui ne savent pas toujours très précisément ce que les termes recouvrent. Les acheteurs les moins avertis peuvent les considérer comme de simples énergisants vendus légalement. Il est donc difficile de formuler une question adéquate pour englober toutes les représentations des consommateurs. Les sept sites TREND en France croisent plusieurs sources d'informations afin de construire une connaissance fiable au plus proche « du terrain ». L'ensemble des sites constatent, depuis leurs observations et leurs entretiens avec le dispositif sanitaire régional, une progression des NPS « **in real life** ». Elle est remarquable en espace festif, mais pas uniquement. C'est ainsi qu'un groupe d'expérimentateurs insérés est suivi depuis plusieurs années et que l'on observe, depuis deux ans, l'apparition de nouveaux types de dealers.

Le dispositif SINTES Veille est un outil d'étude de la composition des produits. Il donne des indications sur les évolutions du marché et leurs implications auprès des

I-Trend : outils intégrés pour la recherche en Europe sur les nouvelles drogues

Emmanuel Lahaie / Chargé d'étude OFDT, pôle TREND

I-Trend vise à rendre accessible des informations synthétiques sur certains NPS ainsi qu'une comparaison interculturelle du phénomène entre les pays participants. Il est fondé sur le croisement de plusieurs outils déployés sur Internet : enquête en ligne, analyse des stratégies de marketing des sites de ventes et des informations recueillies auprès des sites d'utilisateurs. En pratique, chaque pays va centrer sa recherche sur dix substances par an, sélectionnées selon plusieurs critères : le nombre de saisies, la diffusion marquée parmi les usagers, le signalement d'intoxications aiguës, etc.

Le premier objectif est de fournir, pour chaque NPS les plus accessibles, une documentation sur leur composition chimique, sur les effets décrits par les consommateurs, une compilation des données provenant des services sanitaires et douaniers relatifs à ces molécules, ainsi qu'un état des lieux de la littérature internationale.

Le second objectif est de faciliter le développement des compétences et des moyens techniques des laboratoires des pays participants dans l'identification des nouvelles molécules.

L'OFDT est le coordinateur général de ce projet, réalisé avec quatre autres partenaires européens : les équipes universitaires du LJMU (université John-Moores de Liverpool, Grande-Bretagne), CUNI (Centre d'addictologie de l'université Charles, République tchèque) et le SWPS (université des Sciences sociales et des humanités, Pologne).

I-Trend est financé avec le soutien du *Drug Prevention and Information Programme* (DPIP) de l'UE.

consommateurs. Entre 2010 et 2011, les NPS ont majoritairement été collectés en raison de leur nouveauté. Les collectes de 2012 et 2013 donnent pour motif principal des effets indésirables. C'est peut-être un signe d'une diffusion plus importante des NPS auprès des usagers. L'arrivée des NPS implique la mise en œuvre de moyens financiers continus, afin que les laboratoires partenaires de SINTES soient en mesure d'identifier les molécules.

En cas de prise en charge aux urgences, s'il est capable de s'exprimer, l'utilisateur fournira les noms des substances consommées. Mais les laboratoires hospitaliers ne sont pas forcément en mesure d'identifier les NPS lors des analyses biomédicales qui suivent. Elles nécessitent une expérience dans le domaine de l'identification de stupéfiants ainsi que des moyens substantiels. Il est important par exemple que le laboratoire ait dans sa base de données le profil de la molécule, au mieux une substance de référence lui permettant de confirmer les résultats édités. C'est un travail de recherche à part entière. Les protocoles d'analyses pour réaliser des identifications chimiques sont à peine arrêtés pour quelques molécules¹³.

Théoriquement, les prises en charge aux urgences, les décès, ainsi que le constat d'un abus ou de pharmacodépendance sont signalés par les médecins de ville ou hospitaliers aux réseaux des centres d'addictovigilance** et/ou aux centres anti-poison (CAP-TV). Toutefois, la procédure de déclaration est relativement récente et n'est pas encore très connue par les professionnels. Par ailleurs à ce jour, il n'existe pas de synthèse disponible de ces données.

C'est encore plus complexe lorsqu'il s'agit d'un décès. Son traitement passe alors dans le domaine de l'information judiciaire. Les difficultés pour estimer le nombre de surdoses en France concernant les stupéfiants traditionnels sont déjà connues¹⁴. Le substitut du procureur en charge

d'un dossier demande à un laboratoire une analyse chimique post mortem. Si cette demande n'est pas exhaustive ou si, comme précédemment, le laboratoire ne dispose pas des moyens nécessaires, les NPS ne sont pas identifiés. Le secret judiciaire auquel sont tenus les acteurs du dossier peut conduire à ce que les informations soient trop parcellaires pour être exploitables dans le domaine sanitaire. La même question se pose pour les analyses prenant place dans le cadre de délit routier. Les tests salivaires ne peuvent pas recouvrir l'intégralité des substances, bien que des compagnies tentent de développer des kits sur des cannabinoïdes considérés comme les plus courants.

Les analyses effectuées à la suite d'un test salivaire positif sont limitées à la liste des stupéfiants.

Chacun des outils d'observation de l'offre et de la demande renvoie une vue partielle de la diffusion des NPS. Entre l'importance de l'offre et la très faible demande constatée, le phénomène est peut-être sous-estimé.

D'autres éléments doivent aussi être pris en compte, comme le fait qu'il n'existe pas, en France, comme cela a pu l'être au Royaume-Uni, en Irlande, en Pologne⁶ ou au Portugal¹⁵, de commercialisation ouverte et courante de NPS dans des heads shops ou des épiceries de nuit. Des habitudes culturelles modulent aussi la diffusion des produits. Les pays nordiques ou d'Europe de l'Est sont ainsi réputés pour avoir davantage de consommateurs de stimulants⁵. La jeune histoire des forums francophones pourrait indiquer une préférence de la part des Français pour des substances présentes dans des végétaux, plutôt que pour des substances synthétiques.

Un des signes les plus forts du challenge que représentent les NPS se trouve sans doute dans le domaine juridique. L'une des difficultés est de répondre à une offre mondiale dont les voies de transport sont plus diffuses que les produits illicites¹⁶. En mai 2013, un groupe d'experts s'est réuni dans le cadre du G8, signe que les NPS sont aussi une préoccupation internationale.

Vu le peu de données scientifiques et le temps nécessaire à ces évaluations (3 à 6 mois en France), les propositions d'interdiction s'appuient, pour une part, sur leur ressemblance structurelle avec des substances déjà interdites. Elles peuvent parfois s'apparenter à l'application du principe de précaution, sur un aspect sanitaire ou pour freiner une possible diffusion dans les circuits traditionnels de revente. Ce fut par exemple le cas avec la 4-fluoroamphétamine (4-FMP ou aussi 4-FA). Classée comme stupéfiant par l'arrêté du 16 mars 2011, l'usage et, a fortiori, les intoxications aiguës étaient à l'époque encore très mal documentés. Mais comme pour la MDMA, en 2009, la rupture dans la disponibilité du précurseur principal pour celle-ci et l'amphétamine avait conduit les laboratoires clandestins d'Europe du Nord et de l'Est à utiliser la 4-FMP¹⁷. Selon la base interne de l'OEDT (European Database on New Drugs), plus de 600 saisies ont été répertoriées en 2009 dans l'UE pour cette molécule.

Mais tous les NPS n'ont pas le même contexte d'évaluation et de diffusion que la 4-FMP. Pour les États, le problème est d'être en mesure d'agir tout en trouvant une juste balance entre les effets que peuvent induire le classement, les possibles apports thérapeutiques des NPS et la santé des consommateurs.

¹³ Meyer MR, Peters FT. Analytical toxicology of emerging drugs of abuse. An update. *Therapeutic Drug Monitoring* 2012;34,6:615-21

** Ce réseau d'addictovigilance est dépendant de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Il est formé par les Centres d'évaluation et d'information sur les pharmacodépendances (CEIP).

¹⁴ Janssen E, Palle C. Les surdoses mortelles par usage de substances psychoactives en France. *Tendances* 2010;70:1-4

¹⁵ Guirado-Cailleau C. Les drogues légales donnent des sueurs froides au Portugal. *AFP* 2012

¹⁶ Lahaie E, Martinez M, Cadet-Tairou A. Nouveaux produits de synthèse et Internet. *Tendances* 2013;84:8

¹⁷ CNSP. Compte-rendu de la séance du 17 décembre 2010